

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 229.141 du 13 novembre 2014

G./A.213.901/VI-20.285

En cause : **la société anonyme KRINKELS,**

ayant élu domicile chez
Mes François MOISES et
Diane SPROCKEELS, avocats,
place des Nations-Unies, n° 7,
4020 Liège,

contre :

la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,
représentée par son collège Communal,

**LE PRESIDENT F.F. DE LA VI^e CHAMBRE DU CONSEIL D'ETAT,
SIEGEANT EN REFERE,**

I. OBJET DE LA REQUETE

Par une requête introduite le 19 septembre 2014, la société anonyme KRINKELS sollicite la suspension, selon la procédure d'extrême urgence, de l'exécution de "la décision du 26 juin 2014 prise par le Collège communal de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve par laquelle il attribue à la SA LESUCO, le marché de travaux portant sur la rénovation et l'éclairage de la piste d'athlétisme du complexe sportif «le Blocry», régi par le cahier spécial des charges n°AS/LLN-CS/II/01843-ID840".

II. PROCEDURE DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Une ordonnance du 6 octobre 2014, notifiée aux parties, convoque celles-ci à comparaître le 6 novembre 2014 à 10 heures.

M. le Conseiller d'Etat, Président f.f., Serge BODART, a exposé son rapport.

Me Diane SPROCKEELS, avocat, comparaisant pour la partie requérante, a présenté ses observations.

M. le Premier auditeur au Conseil d'Etat, Laurent JANS, a été entendu en son avis conforme.

Il est fait application du titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. DESISTEMENT

Par un courrier du 16 octobre 2014, le conseil de la requérante a fait savoir que celle-ci se désistait de son recours en extrême urgence.

Rien ne s'oppose à ce que ce désistement soit décrété.

PAR CES MOTIFS, D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 200 euros, sont mis à la charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le treize novembre deux mille quatorze par :

M. Serge BODART,	Conseiller d'Etat, Président f.f.,
M ^{me} Katty LAUVAU,	Greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

Katty LAUVAU.

Serge BODART.